

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC CONCERNANT LES MESURES DE PARTICIPATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUES ET LE PROCESSUS D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 466-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 382-19 AFIN DE CONVERTIR LA ZONE CR-5 EN ZONE R-14 ET DE RESTREINDRE LES USAGES PERMIS DANS CETTE ZONE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que les principales étapes à venir du processus d'adoption et de participation publique en lien avec le projet de Règlement n° 466-23 modifiant le Règlement de zonage n° 382-19 afin de convertir la zone CR-5 en zone R-14 et de restreindre les usages permis dans cette zone sont :

Étape/Activité	Date et heure	Lieu
1. Diffusion d'informations : Publication d'un avis public et d'informations sur une page dans le site Internet de la Ville, explication des modifications proposées et du secteur visé par les modifications.	15 février 2023	3777, rue Principale, Dunham, J0E 1M0 Sur le site Web de la Ville de Dunham
2. Consultation publique écrite : Les commentaires écrits quant à ce projet de règlement peuvent être acheminés à l'hôtel de ville ou par courriel au greffe@ville.dunham.qc.ca	Du 15 février 2023 au 3 avril 2023 à 13h00	3777, rue Principale, Dunham, J0E 1M0 greffe@ville.dunham.qc.ca
3. Assemblée publique de consultation : Le projet sera expliqué en détails (en présence de représentants de l'administration et de certains élus) et les personnes qui désirent émettre des commentaires et des questions quant à ce projet auront également l'opportunité de le faire.	20 mars 2023 à 18h00	3777, rue Principale, Dunham, J0E 1M0
4. Activité avec une visite de terrain : Lors de cet événement public de participation ouvert à tous, les personnes intéressées pourront visiter le quartier pour constater les usages présents sur les lieux et discuter des usages qui pourraient s'y retrouver.	2 mars 2023 à 16h00	Sur la rue de l'Avenir, à l'intersection avec le prolongement projeté de la rue de la Sureté
5. Adoption du règlement final par le conseil municipal (avec ou sans modifications) après le dépôt du rapport de rétroaction sur les mesures de participation publique	4 avril 2023 à 19h00 ou à une séance du conseil ultérieure à cette date*	3777, rue Principale, Dunham lors de la séance du conseil municipal à l'hôtel de ville
6. Émission d'un certificat de conformité par la MRC par rapport aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement	Date indéterminée ultérieure au 4 avril 2023	Séance du conseil de la MRC Brome-Missisquoi, 749, rue Principale, Cowansville

* Il est à noter que la prise de décision finale du conseil municipal pourrait être reportée pour tenir compte de certaines questions ou commentaires des citoyens reçus dans le cadre des mesures de participation publique.

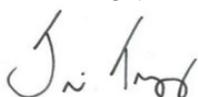
Le premier projet de règlement a été déposé et adopté lors de la séance du conseil du 7 février 2023 et vise à créer la zone R-14 à même l'ancienne zone CR-5 et à modifier les usages permis pour retirer les usages commerciaux et limiter la densité permise pour le volet résidentiel. Le projet de règlement est à ce lien : <https://www.ville.dunham.qc.ca/fr/projets-de-reglements-et-reglements/projets-de/> Les mesures de participation publiques sont mises en place conformément au Règlement n° 444-22 décrétant la politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Localisation de la zone concernée (rue de l'Avenir derrière le futur poste de la Sûreté du Québec)



La description détaillée du lot visé et des informations additionnelles sur le projet de règlement et son texte peuvent également être obtenues à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) J0E 1M0 et dans le site Internet de la Ville.

FAIT À DUNHAM, CE 13^E JOUR DE FÉVRIER 2023.



Jessica Tanguay, greffière